

# Procédure de réinscription 2019-2020

## Mode d'emploi

### Contact

scolarite@marnelavallee.archi.fr

### Étudiants concernés :

L1, L2, L3, M1, M1 structure et architecture, M2, DSA d'architecte-urbaniste,  
PoCa Post-Carbone

### Date d'ouverture des inscriptions en ligne

**Très prochainement**

### L'École ferme ses portes au public

**du lundi 15 juillet et réouverture le lundi 02 septembre.**

## 1. Avant l'inscription et réinscription

### 1.1 Attestation CVEC

La CVEC est la Contribution vie étudiante et de campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous.

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Tous les étudiants s'inscrivant dans une formation dans l'enseignement supérieur, en formation initiale, doivent s'acquitter de cette contribution et rentrer le numéro d'attestation au moment de l'inscription.

Pour l'année universitaire 2019-2020, vous pouvez vous acquitter de la CVEC dès maintenant.

Plus d'information sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

#### Comment obtenir votre attestation :

- Connectez-vous sur [MesServicesEtudiant.gouv.fr](https://mes-services-estudiant.gouv.fr/).
- Créez votre compte.
- Cliquez ensuite sur la rubrique CVEC afin d'accéder au portail <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Indiquez votre ville d'études
- Une attestation d'acquiescement par paiement ou par exonération, selon votre situation, vous sera délivrée.

**L'attestation délivrée est une pièce justificative indispensable dans le cadre de votre inscription administrative.**

## 1.2 Notification de la bourse sur critères sociaux

Les étudiants boursiers doivent obligatoirement fournir une notification conditionnelle de bourse du CROUS de Créteil pour l'année universitaire 2019-2020 afin de valider le versement de leur bourse.

Plus d'information sur le site <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.html>

Cette démarche concerne aussi les étudiants ayant une notification échelon 0, qui, de ce fait, confirme l'exonération du paiement des droits d'inscription et de l'exonération de la CVEC.

## 2. L'inscription des primo-entrants

Les nouveaux étudiants doivent s'inscrire via le portail Taïga ENSA Paris-Est :

<https://taiga.archi.fr/taiga/etd/>

Sélectionnez ENSA-Paris-Est

Utilisateur : prenom.nom

Mot de passe : la première fois cliquer sur "envoi mot de passe"

Un mot de passe vous sera envoyé à l'adresse mail saisie dans Parcoursup pour les primo-entrants de 1ère année, pour les autres à l'adresse mail saisie lors de la préinscription.

Pour télécharger les documents demandés lors de la préinscription dans votre portail :

**Procédure : portail Taïga - Menu Personnel -> Fichiers personnels**

### 2.1 Pour tous les étudiants

- 1 attestation d'assurance responsabilité civile 2019-2020 à votre nom
- 1 attestation CVEC
- 1 attestation sur l'honneur sur le site internet de l'école (formations)
- 1 relevé d'identité bancaire de l'étudiant et de la personne ayant réglé les frais d'inscription le cas échéant

#### **Pour les étudiants mineurs**

- 1 autorisation parentale à s'inscrire à l'école d'architecture

#### **Pour les étudiants de 1ère année de 1er cycle (licence)**

- 1 photo d'identité format jpeg inférieur ou égal à 20 Ko

### 2.2 Pour les étudiants de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne

- 1 photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- 1 photocopie du baccalauréat ou titre équivalent
- 1 photocopie du relevé de note du baccalauréat avec mention du numéro INE
- 1 attestation de carte Vitale en cours de validité ou photocopie de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- 1 copie du contrat de travail, le cas échéant
- 1 notification conditionnelle de bourse pour l'année d'inscription pour les candidats concernés
- 1 notification de la MDPH (pour les étudiants concernés) ou compte rendu de la médecine préventive des étudiants (Université Paris Descartes)

### 2.3. Pour étudiants de nationalité étrangère (hors UE)

- 1 extrait de l'acte de naissance avec traduction obligatoire
- 1 photocopie du passeport portant le visa « étudiant » ou titre de séjour en cours de validité

A la rentrée, la présentation de l'original traduction(s) certifiée(s) conforme(s) du (ou des) diplôme(s) par un service officiel français ou par un traducteur agréé par les tribunaux et présentation des originaux.

## 3. Réinscriptions L2, L3, M1, M1 structure et architecture, M2, DSA et PoCa

Réinscription en ligne à partir de votre portail personnel Taïga à partir du lundi 08 juillet.

### 3.1 Documents à déposer sur la plateforme Taïga

- 1 attestation responsabilité civile valable pour l'année universitaire 2019-2020
- 1 notification de bourse 2019-2020 délivrée par le CROUS de Créteil
- 1 attestation d'acquiescement par paiement ou d'exonération de la CVEC

### 3.2 Pour les étudiants de nationalité étrangère hors UE

- 1 photocopie du passeport portant le visa « étudiant-élève » ou titre de séjour en cours de validité et présentation de l'original du document à la rentrée

### 3.3 Étudiants en retour d'échange

Les inscriptions auront lieu après la soutenance des rapports d'études et du jury de licence - à partir du 14/09/2019 sur le portail Taïga.

Les documents indiqués ci-dessus sont à déposer également dans le portail Taïga.

## 4. Les différents modes de paiement

Attention : Les étudiants boursiers qui ne déposent pas de notification conditionnelle ne pourront pas être exonérés des frais d'inscription.

### 4.1 Carte bancaire

Le règlement par carte bancaire est fortement conseillé en ligne avec la possibilité de payer en trois fois sans frais.

### 4.2 Virement bancaire

Dans le cas contraire, merci d'écrire à l'agence comptable pour préciser que vous souhaitez effectuer un virement : [agence.comptable@marnelavallee.archi.fr](mailto:agence.comptable@marnelavallee.archi.fr).

*Procédure :*

Le libellé du règlement par virement bancaire doit obligatoirement préciser le nom, le prénom de l'étudiant et l'année d'inscription dans l'objet (ex : Dubois\_Julie\_L1).

Code IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0526 208

Code BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte : E.A. MARNE LA VALLEE ECOLE ARCHITECTURE

### 4.3 Chèque bancaire ou postal

Établi à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSA VT et uniquement sur place sur rendez-vous : [scolarite@marnelavallee.archi.fr](mailto:scolarite@marnelavallee.archi.fr)

### 4.4 Espèces

Le règlement en espèces sera effectué uniquement sur place et sur rendez-vous et pour toute somme inférieure à 300 euros.

### 4.5 Mandat cash

Le règlement en mandat cash sera effectué uniquement sur place et sur rendez-vous.